

un petit récit numérique en cette veille de Noël !

À la recherche d'une formation, je me rends sur <https://moncompteformation.gouv.fr>.

Il m'avait été possible jusqu'ici de me connecter via le système centralisé **FranceConnect**, permettant d'authentifier les personnes sur les différentes nouvelles plateformes gouvernementales ; pour ma part j'utilisais mon authentification au site <https://www.impots.gouv.fr>.

Je me passerai d'une critique de l'hégémonie de ces systèmes, étant de fait contraint à utiliser cette dématérialisation pour continuer à vivre dans notre société.

Mais aujourd'hui, impossible d'utiliser FranceConnect, il est désormais nécessaire d'utiliser **FranceConnect+** qui n'autorise que l'**identité numérique** du compte La Poste.

Une petite citation de la page d'accueil du site fortement parlante :

« Votre parcours d'achat s'est davantage sécurisé avec FranceConnect+. Désormais, votre Identité Numérique La Poste vous permet de réaliser vos achats de formation. Créez-la dès maintenant pour faire vos démarches. »

Drôles éléments de langages, qui portent un sens cependant assez limpide. On glisse doucement d'un droit social financé par nos salaires, à un service qui semble commercial.

Passons. J'arrive tout de même à me connecter en créant un compte et trouve finalement mon bonheur dans le « catalogue d'achats de formations » mis à ma disposition. Arrive le moment de valider la formation de sécurité nécessaire à mon employabilité et qui d'usage se fait uniquement via la plateforme CPF sur laquelle mon identité est pour rappel déjà certifiée.

Désormais, il sera nécessaire de disposer d'une **identité numérique** ; deux options s'offrent à moi :

1. Fournir carte d'identité, carte de sécurité sociale, formulaire administratif ; envoyer le tout par la poste ; attendre minimum 4 semaines avant d'espérer une réponse positive...
OU
2. suivre le parcours numérisé d'obtention de cette fameuse identité

N'ayant pas la possibilité d'attendre 4 semaines, c'est de cette seconde option que je voudrais vous parler.

Les prérequis

- Être majeur-e > 18 ans révolus.
- Posséder une pièce d'identité française en cours de validité :
 - Carte nationale d'identité française (*)
 - Passeport français
 - Titre de séjour français ayant une durée de validité supérieure ou égale à 5 ans,
- Posséder un smartphone (Android à partir de la version 6 et iOS à partir de la version 13) et un numéro de téléphone mobile éligible.
- Une adresse email valide
- Un accès internet

Ne disposant pas de smartphone par choix, commence alors mon chaotique et révoltant cheminement.

Installation de l'application

J'emprunte un smartphone et y met ma carte SIM. Le premier dont le système est à jour et pourtant assez récent ne permet pas d'installer l'application <https://play.google.com/store/apps/details?id=fr.laposte.idn&gl=US>.

J'arrive à l'installer sur un second appareil plus récent.

Confirmation de l'identité

Il me sera successivement demandé :

- de confirmer ma majorité
- de confirmer toutes les informations de ma pièce d'identité (nom, prénom, date de naissance, adresse, date délivrance, numéro de carte...)
- de confirmer mon numéro de téléphone par l'envoi d'un code par sms
- de confirmer mon mail par l'envoi d'un code par email
- d'envoyer un scan du recto puis du verso de ma carte (heureusement que je les avais sous la main) probablement validés algorithmiquement

Et le clou de la démarche, l'enregistrement d'une courte vidéo : tête centrée à l'écran, il me sera demandé de lire 3 chiffres distinctement, puis de présenter à la webcam ma

carte d'identité. Cette vidéo me sera validée (probablement par un-e humain-e) sous 24h hors week-end.

Pour finalement ne pas pouvoir valider ma formation pour le moment. Quel temps gagné, dans ce merveilleux monde numérique !

Outre l'obligation révoltante qui m'a poussé à accepter cette démarche pour accéder à mes droits, qui laisse penser que progressivement la vie sans smartphone ne sera plus possible, je me questionne sur, la légalité de ce dispositif, les réflexions existantes sur ce sujet et les possibles voies de recours dans le cadre de la RGPD pour réclamer mes données à posteriori de l'obtention de cette identité numérique.

Je questionne également l'intérêt de ce genre de ce dispositif de contrôle qui laisse apparaître de possibles voies à un usage en reconnaissance faciale et vocale (quid des JO 2024)

Enfin, j'ai pour ma part l'habitude de l'outil informatique et tout ce processus a pour autant été d'une complexité sans nom.

Comment lutter contre ces outils chronophages aux portées liberticides qui excluent probablement une grande partie de la population de l'accès à leurs droits ?

Déjà révolté par ce monde sécuritaire, fortement sensibilisé aux questions soulevées par la numérisation globale, je suis cependant moi-même démuni face à ces injonctions gouvernementales. Quid des personnes qui n'ont pas encore abordé ces questionnements...

À méditer en cette fin d'année, en espérant pouvoir en discuter collectivement prochainement.

Pour la suite de l'histoire

Je reçois lundi un mail de validation de mon identité numérique ! Chouette... Je me doute bien qu'il va me falloir installer de nouveau l'application « L'identité numérique – Laposte » pour pouvoir l'utiliser, car je ne dispose plus à présent du smartphone qui m'avait été prêté.

Fort heureusement je dispose d'une tablette tactile tournant sous android, dont j'ai cependant par choix évincé la majeure partie des applications google.

Grace à [Aurora Store](#), je suis en mesure d'installer les applications gratuites venant du Play Store Google sans devoir disposer d'un compte Gmail (ce dont je ne dispose plus)

Au passage, je vérifie le statut de l'application sur [Exodus](#), pas super: il y a des traceurs Google, des accords

d'autorisations disproportionnés... Mais bon je n'ai pas trop le choix.

L'installation se passe bien, je lance l'application, celle-ci se lance et reste bloquée sur ce message : « L'application doit être installée avec le store Google Play Store »

Pour installer cette application via Google Play Store, il faut un compte gmail.

Non content d'imposer une application hautement intrusive, inutilisable sur beaucoup d'appareils et buguée selon certains commentaires, le gouvernement impose également de disposer d'un compte Google (ou Itune pour ceux qui utilisent un iphone).

Me revoilà bloqué de nouveau ! Je vais aller voir des agents à la poste espérant tomber sur des employés pas trop surchargés.

À plus !

Fin de l'aventure

Je finaliserai finalement l'achat de ma formation en utilisant cette fameuse identité numérique ainsi qu'un smartphone récent disposant du Play Store configuré avec un compte Google.

Aucune autre alternative n'était possible pour valider ma formation dans des délais habituels.

Des espoirs de mobilisations

Je cite ErickM qui proposera le texte ci-dessous en réponse à mon histoire postée sur la liste de diffusion de la Quadrature du Net.

Il y a en Belgique une initiative assez intéressante intitulée « Le code du numérique Belge » :

⇒ <https://codedunumerique.be/>

Il s'agit, à l'occasion de réunions du « Grand Comité Humain du numérique », et sur base de témoignages du vécu, exactement comme le présent témoignage de Nassim, de rédiger ensemble un Code du numérique – soit un Code de lois – afin que les outils numériques restent au service des humains et pas le contraire !...

⇒ « Nous, comité humain des précarisé-e-s du numérique, récupérons nos vies ! »

Cette petite vidéo sur PeerTube vous donnera une idée de la démarche :

⇒

<https://videos.domainepublic.net/w/x3N3RFrgWvhjGzxdbRgkAY>

Il s'agit d'un beau travail d'intelligence collective qui devrait déboucher sur diverses interpellations du politique.

Il y a peut-être des associations françaises qui pourraient s'inspirer de la démarche et s'en emparer